YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/EB

DECISION N° 98 –43

OBJET : Contrat avec la société BUTAGAZ pour la fourniture en vrac de propane avec mise à disposition du matériel de stockage enterré désigné sous la marque commerciale « NAUTILA ».

Le Député Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l' article L. 2122–22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122–20 du Code des communes,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la restauration et de l'aménagement de l'Orangerie sise Propriété Caillebotte 8, rue de Concy à Yerres, il convient de tenir compte de l'inscription de ce site à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, pour le stockage et l'approvisionnement en gaz propane alimentant la chaufferie,

CONSIDERANT que la proposition de la Société BUTAGAZ correspond aux intérêts de la commune,

– DECIDE –

De signer un contrat avec la Société BUTAGAZ, représentée par son mandataire RASTELLO S.A. BUTAGAZ sis rue du Moulin Bateau, BP 56, 94382 BONNEUIL SUR MARNE Cedex, pour la fourniture en vrac de propane avec mise à disposition du matériel de stockage enterré désigné sous la marque commerciale « NAUTILA », à l'Orangerie de la Propriété Caillebotte sise à Yerres, sur la base des conditions suivantes :

– consignation de 8 700 F pour le prêt du matériel de stockage enterré (citerne de 1100 kg de capacité), aux frais de la société,

– livraison de gaz propane, sur la base de 3 932,34 F H.T., soit 4 742,40 F T.T.C. par tonne, suivant le barème des prix en vigueur de la société et révisable,

– consommation annuelle estimée : 3 tonnes

– durée du contrat : 7 ans, non renouvelable

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous–fonction 22, nature 6135.

Fait à Yerres le 27 février 1998

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE
11 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY